

Rapport financier trimestriel du Ministère

Octobre – décembre 2017

Table des matières

I. Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes pour le trimestre terminé le 31 décembre 2017

[1. Introduction](#)

[2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs](#)

[3. Risques et incertitudes](#)

[4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes](#)

[5. Approbation des cadres supérieurs](#)

II. États financiers

[ÉTAT DES AUTORISATIONS \(NON VÉRIFIÉ\)](#)

[Dépenses ministérielles budgétaires par article courant \(non vérifié\)](#)

I. Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017.

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport doit être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses](#) ainsi qu'avec le Plan d'action économique de 2016 et de 2017 (Budget 2016 et Budget 2017).

On trouvera une description sommaire des activités de programme d'Anciens Combattants Canada (ACC) dans la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint au rapport inclut les autorisations de dépenser d'ACC accordées par le Parlement et utilisées par le Ministère de manière cohérente avec le [Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses](#) pour l'exercice 2017-2018. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le Ministère utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour préparer et présenter les états financiers ministériels annuels qui font partie de l'établissement des rapports sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe, mais il a été examiné par le Comité ministériel de la vérification.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

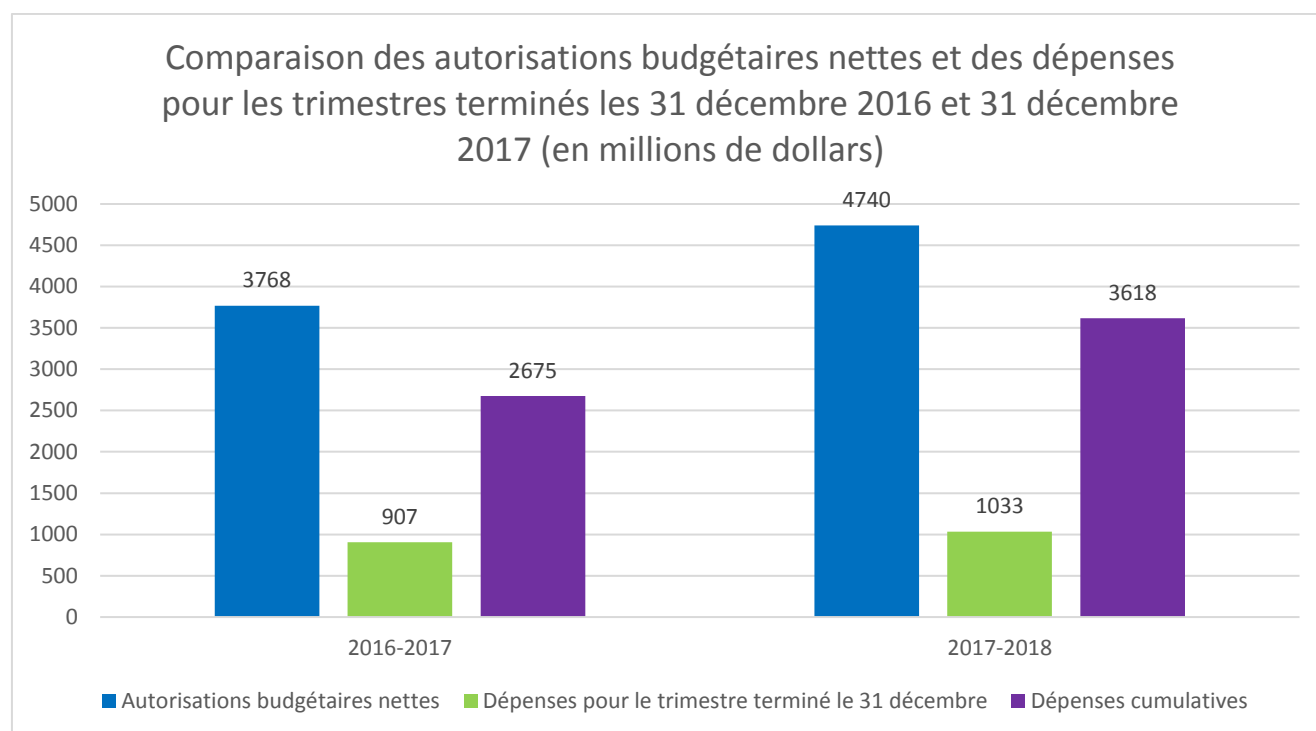
État des autorisations

Dans l'ensemble, les autorisations d'ACC reflètent l'évolution du profil démographique et des besoins des hommes, des femmes et des familles que sert le Ministère. L'augmentation du nombre de vétérans de l'ère moderne et de leurs survivants (qui devrait passer de 103 376 au 30 juin 2017 à 108 100 au 31 mars 2018) et une diminution du nombre de vétérans ayant servi en temps de guerre et de leurs survivants (qui devrait passer de 74 291 au 30 juin 2017 à 67 600 au 31 mars 2018) en témoignent. Malgré la baisse légère du nombre de vétérans et du nombre de bénéficiaires de prestations d'ACC, de récentes améliorations aux programmes ont entraîné une augmentation des demandes de participation aux programmes et aux avantages de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Au 31 décembre 2017, les autorisations totales disponibles (p. ex. budget) pour l'exercice avaient augmenté de 972 millions de dollars (25,8 %) comparativement au même trimestre de l'exercice précédent; elles étaient passées de 3 768 millions de dollars à 4 740 millions de dollars. Cette augmentation est attribuable à une hausse de 944 millions de dollars au crédit 5, Subventions et contributions, à une hausse de 30 millions de dollars au crédit 1, Dépenses de fonctionnement, et à une diminution de 2 millions de dollars à la catégorie des autorisations législatives relatives aux coûts des avantages sociaux des employés. Plus de 80 % de la hausse budgétaire du Ministère concerne l'engagement prévu dans le Budget de 2016 de rétablir l'accès essentiel aux services pour les vétérans et également de veiller à la sécurité financière à long terme des vétérans touchés par des invalidités. Les autorisations tiennent également compte d'un rajustement annuel fondé sur la mise à jour de la participation des clients et des dépenses de programmes.

Le total des autorisations utilisées (p. ex. dépenses) au cours du deuxième trimestre de 2017-2018 s'établit à 126 millions de dollars (13,9 %) de plus qu'au cours du même trimestre de 2016-2017, passant de 907 millions de dollars à 1 033 millions de dollars. La ventilation des dépenses pour le deuxième trimestre de 2017-2018 indique que les dépenses de subventions et de contribution ont augmenté de 133 millions de dollars, principalement en raison de l'engagement inscrit au Budget de 2016 de rehausser l'indemnité d'invalidité (dont le maximum a été porté à 360 000 dollars en 2017) et également de verser un montant complémentaire à tous les vétérans qui ont touché une indemnité d'invalidité depuis le 1er avril 2006. Un autre facteur ayant contribué à l'augmentation est l'engagement inscrit au Budget de 2016 d'augmenter l'allocation pour perte de revenus afin de remplacer 90 % de la solde militaire avant la libération d'un vétéran admissible. Les dépenses de fonctionnement ont diminué légèrement de 6 millions de dollars et les dépenses liées aux autorisations législatives sont demeurées relativement stables, enregistrant une faible diminution d'environ 242 000 dollars.

Figure 1 – Dépenses du 3^e trimestre et dépenses cumulatives par rapport au budget



En raison du cycle de la gestion des dépenses du gouvernement, il existe souvent des différences entre les trimestres et d'un exercice à l'autre lorsque l'on compare les budgets et les dépenses. Ces différences sont principalement attribuables à la nature quasi législative des programmes du Ministère, qui sont axés sur la demande et fondés sur les besoins et l'admissibilité. Autrement dit, les vétérans qui satisfont aux critères d'admissibilité des programmes d'ACC sont payés à mesure qu'ils présentent une demande.

État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Lorsqu'elles sont analysées par article courant, les dépenses du troisième trimestre correspondent généralement aux tendances des dépenses de l'exercice précédent. Les écarts les plus importants sont les suivants :

- Une hausse de 133 millions de dollars dans la catégorie Paiements de transfert, comme il a été susmentionné, est principalement associée à l'engagement inscrit au Budget de 2016 d'accroître l'indemnité d'invalidité (dont le maximum est porté à 360 000 dollars en 2017) en plus de verser un paiement complémentaire à tous les vétérans qui ont touché une indemnité d'invalidité depuis le 1^{er} avril 2006 et une augmentation générale des demandes au programme d'indemnité d'invalidité. Le Ministère continue également de constater un besoin accru sur le plan de l'allocation pour perte de revenus et de la prestation de retraite supplémentaire et une diminution des besoins en pension d'invalidité en raison de la diminution du nombre de vétérans ayant servi en temps de guerre et de survivants.
- Une diminution de 11 millions de dollars dans la catégorie Services publics, fournitures et approvisionnement qui se rapporte principalement à une diminution de la demande pour certains types d'avantages médicaux pour les vétérans.

Les dépenses prévues et les dépenses à ce jour dans l'article courant personnel sont plus élevées en 2016-2017 qu'en 2017-2018. Il s'agit du transfert de l'Hôpital Sainte-Anne à la province du Québec, le 1^{er} avril 2016, et les paiements connexes qui ont été faits pendant le premier trimestre de 2016-2017. Cette baisse est en partie compensée par une augmentation de la dotation pour la gestion de cas et le programme des prestations d'invalidité pour appuyer les récentes améliorations apportées aux programmes ainsi que la demande.

3. Risques et incertitudes

Anciens Combattants Canada s'emploie à améliorer la santé et le bien-être des vétérans et de leur famille et reconnaît que la gestion efficace des risques contribue directement à l'atteinte de ce mandat. La gestion efficace des risques permet au Ministère de réagir de façon proactive au changement et à l'incertitude en utilisant les renseignements fondés sur le risque à l'appui d'un processus efficace de prise de décisions et d'affectation des ressources, ce qui permet d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens. En outre, elle peut mener à une prestation de services efficace, une amélioration de la gestion de projet et une optimisation accrue des ressources.

Anciens Combattants Canada œuvre dans un milieu dynamique et complexe caractérisé par des facteurs de changements internes et externes. Le Ministère utilise des outils intégrés de gestion des risques afin de reconnaître et de comprendre de nouveaux défis et de nouvelles possibilités, de s'y adapter et d'en tirer profit, de manière systématique et proactive, tout en mettant l'accent sur les résultats. En outre, le Ministère a mis en place des systèmes de contrôle interne efficaces, proportionnels aux risques gérés.

Anciens Combattants Canada poursuit sa gestion en s'engageant efficacement dans l'ensemble du Ministère. Ainsi, le comité exécutif du Ministère (Comité de la haute direction) recommande une orientation globale de gestion et de contrôle financiers, et le Comité de la gestion ministérielle veille à ce que les investissements demeurent harmonisés aux stratégies et autres initiatives ministérielles. Chaque secteur doit avoir un plan d'activités intégré qui a été approuvé par le Comité de la haute direction, en vue de confirmer la façon dont il prévoit s'adapter à ses besoins financiers. Le Ministère consigne les risques au niveau des programmes et de l'organisation dans les plans d'activités intégrés, y compris de multiples risques importants : les retards dans l'atteinte des niveaux de dotation requis peuvent retarder la mise en œuvre de certains engagements du Ministère; en dépit du large éventail de programmes et services offerts aux vétérans, certains membres des FAC peuvent avoir de la difficulté à mener à bien leur transition de la vie militaire à la vie civile; et il se peut que le Ministère arrive difficilement à faire face au volume d'engagements qu'il a pris à l'égard des vétérans en temps opportun. Des stratégies d'atténuation des risques sont en place afin de réduire les répercussions en cas de matérialisation d'un risque.

De plus, le Conseil consultatif du sous-ministre (CCSM) agit à titre de conseiller aux hauts fonctionnaires du Ministère et s'assure que les engagements énoncés dans le Budget 2015 et le Budget 2016 sont respectés. Le CCSM a été créé dans le contexte des décisions du Budget 2015 visant à améliorer la prestation des services et à appuyer ACC et le ministère de la Défense nationale (MDN) dans la promotion d'une approche « centrée sur les vétérans » pour ce qui est de la protection et des soins qui leur sont accordés.

En fin de compte, le processus de gestion intégrée des risques permet au Ministère d'atteindre ses objectifs financiers. Le Plan ministériel de 2017-2018 contient plus de renseignements relativement aux risques auxquels le Ministère doit faire face et aux mesures qu'il prend pour les atténuer.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Karen Ellis, la sous-ministre déléguée d'ACC, a pris sa retraite de la fonction publique le 29 décembre 2017. Elle sera remplacée par Lisa Campbell qui a récemment servi à titre de sous-ministre adjointe, Approvisionnement maritime et de défense, Services publics et Approvisionnement Canada.

Engagements dans le cadre du mandat

Le 20 décembre 2017, l'honorable Seamus O'Regan, ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale, a dévoilé le plan du gouvernement concernant la pension à vie. Ce paiement mensuel non imposable, versé à vie, réduira la complexité des programmes de soutien à l'intention des vétérans et de leur famille. Ce plan offrira des avantages globaux de même qu'une stabilité financière, pour les vétérans canadiens, en particulier pour ceux et celles qui sont les plus gravement handicapés.

Le plan de la pension à vie repose sur trois principaux piliers :

- Une indemnité financière mensuelle non imposable, avec le choix de paiements mensuels versés à vie, en reconnaissance de la souffrance et de la douleur causées par une invalidité liée au service, le montant maximal mensuel étant de 2 650 \$ pour les vétérans les plus gravement handicapés qui ont des entraves à la réinsertion dans la vie civile après le service;
- Un remplacement du revenu équivalant à 90 % de la solde avant la libération pour les vétérans aux prises avec des obstacles qui entravent leur retour au travail après le service militaire. Dans certaines circonstances, les vétérans pourraient avoir droit chaque année à un montant supplémentaire 1 % au titre du facteur d'avancement professionnel;
- Des services et avantages pour aider les vétérans dans plusieurs domaines, y compris l'éducation, l'emploi, la santé physique et la santé mentale.

Ces nouveaux éléments représentent un investissement additionnel de près de 3,6 milliards de dollars pour appuyer les vétérans canadiens. En tenant compte des programmes de bien-être déjà annoncés dans les budgets précédents, les investissements du gouvernement du Canada depuis 2016 totalisent près de 10 milliards de dollars. Cet investissement aidera les vétérans et leur famille à faire la transition à la vie civile.

Modification des programmes

En octobre 2017, Sherry Romanado, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale, a annoncé une nouvelle entente de partenariat avec la Maison Paul Triquet et le CIUSSS de la Capitale-

Anciens Combattants Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017

Nationale La nouvelle entente améliore et élargit l'accès des vétérans aux soins de longue durée à la Maison Paul Triquet.

Les vétérans admissibles au soutien ministériel leur offrant un lit d'établissement communautaire bénéficient maintenant de l'accès et de l'admission privilégiée aux 15 lits offerts dans ce centre de soins de longue durée. À ce jour, la nouvelle entente a aidé 11 vétérans à obtenir des soins de longue durée à la Maison Paul Triquet. Les 15 lits en question étaient offerts seulement aux vétérans de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée avant la conclusion de la nouvelle entente.

Anciens Combattants Canada apprécie sa relation avec la Maison Paul Triquet et est heureux d'affermir leur partenariat. La nouvelle entente de partenariat appuie l'engagement du gouvernement du Canada à améliorer la prestation de services aux vétérans.

Également en octobre 2017, l'honorable Seamus O'Regan a annoncé qu'Anciens Combattants Canada (ACC) a ouvert un autre point de service au Saguenay (Québec) afin de mieux servir les vétérans et leur famille.

Le nouveau point de service fournira un soutien accru aux vétérans et à leur famille dans la région du Saguenay. Un personnel de jusqu'à 10 employés y fournira des services à 1465 vétérans et à leur famille. Les employés au nouveau point de service répondront aux questions au sujet des services et des avantages offerts par ACC; ils prendront des dispositions pour les examens médicaux aux fins de pensions et ils aideront les vétérans à remplir et à présenter les demandes de même qu'à soumettre les reçus requis. De plus, les vétérans qui reçoivent des services de gestion de cas pourront rencontrer leur gestionnaire de cas à ce bureau.

5. Approbation des cadres supérieurs

Original signé par

W.J. Natynczyk
Général (à la retraite)
Sous-ministre
Ottawa, Ontario
Le 28 février 2018

Elizabeth M. Stuart
Contre-amiral (à la retraite)
Dirigeante principale des finances
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
Le 28 février 2018

II. États financiers

Anciens Combattants Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2016

ÉTAT DES AUTORISATIONS (NON VÉRIFIÉ)

Exercice 2016-2017

<i>(en milliers de dollars)</i>	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Cumul des crédits utilisés au 31 décembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	942 010	236 745	676 000
Crédit 5 – Subventions et contributions	2 792 062	662 197	2 064 606
Autorisation législative – Traitement et allocation pour automobile du ministre	84	21	63
Autorisation législative – Montant accordé par le tribunal – <i>Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif</i>	0	4	7
Autorisation législative – Remboursement de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	0	0	32
Autorisation législative – Dépenses des produits de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne	0	0	6
Autorisation législative – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Programme	33 371	7 973	23 918
Autorisation législative – Redressement de la provision actuarielle de l'assurance des vétérans	175	0	0
Autorisation législative – Redressement de la provision actuarielle de l'assurance des soldats de retour au pays	10	0	0
Autorisation législative – Crédits de réadaptation en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i>	2	0	0

Anciens Combattants Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017

Autorisation législative – Remboursements en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i>	10	0	0
Total des autorisations législatives	33,652	7,998	24,026
Autorisations budgétaires totales	3 767 724	906 940	2 764 632
Autorisations non budgétaires	0	0	0
Autorisations totales	3 767 724	906 940	2 764 632

Anciens Combattants Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2017

ÉTAT DES AUTORISATIONS (NON VÉRIFIÉ)

Exercice 2017-2018

(en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Crédits utilisés au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	972 437	230 784	653 258
Crédit 5 – Subventions et contributions	3 735 639	794 698	2 941 181
Autorisation législative – Traitement et allocation pour automobile du ministre	84	21	64
Autorisation législative – Montant accordé par le tribunal – <i>Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif</i>	0	2	7
Autorisation législative – Remboursement de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	0	1	5
Autorisation législative – Dépenses des produits de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne	0	8	8
Autorisation législative – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Programme	31 174	7 730	23 190
Autorisation législative – Redressement de la	175	0	0

Anciens Combattants Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017

provision actuarielle de l'assurance
des vétérans

Autorisation

législative – Redressement de la

provision actuarielle de l'assurance

des soldats de retour au pays

10

0

0

Autorisation législative – Crédits de

réadaptation en vertu de

l'article 8 de la *Loi sur les indemnités*

de service de guerre

2

0

0

Autorisation

législative – Remboursements en

vertu de l'article 15 de la *Loi sur les*

indemnités de service de guerre

10

0

0

Total des autorisations législatives

31 455

7 762

23 274

Autorisations budgétaires totales

4 739 531

1 033 244

3 617 713

Autorisations non budgétaires

0

0

0

Autorisations totales

4 739 531

1 033 244

3 617 713

**N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Anciens Combattants Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre ayant pris fin le

31 décembre 2016

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

Exercice 2016-2017

	Dépenses (en milliers de dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017	Dépenses réelles au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
01 Employés		250 701	60 209	210 236
02 Transports et communications		30 726	7 779	20 592
03 Renseignements :		5 687	1 044	1 245
04 Services professionnels et spéciaux		440 732	108 132	290 394
05 Locations		11 228	1 483	3 632
06 Réparation et entretien		6 758	2 950	7 058
Services publics, fournitures et				
07 approvisionnements		196 063	59 705	155 637
Acquisition de terrains, de bâtiments et				
08 d'ouvrages		1 652	3	1 050
09 Acquisition de matériel et d'outillage		2 980	515	1 164
10 Paiements de transfert		2 792 259	662 197	2 064 606
11 Frais de la dette publique		0	0	0
12 Autres subventions et paiements		28 938	2 923	9 018
Dépenses budgétaires brutes totales		3 767 724	906 940	2 764 632
Moins les revenus affectés aux dépenses				

Anciens Combattants Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017

Total des revenus affectés aux dépenses	0	0	0
Dépenses budgétaires nettes totales	3 637 676	906 940	2 764 632

Anciens Combattants Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre ayant pris fin le
31 décembre 2017

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

Exercice 2017-2018

Dépenses (en milliers de dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Dépenses au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
01 Employés	239 364	65 340	197 428
02 Transports et communications	30 935	7 193	21 062
03 Renseignements :	12 139	465	917
04 Services professionnels et spéciaux	473 162	111 844	300 926
05 Locations	8 085	857	3 254
06 Réparation et entretien	11 025	673	2 274
Services publics, fournitures et			
07 approvisionnements	218 787	49 054	140 814
Acquisition de terrains, de bâtiments et			
08 d'ouvrages	735	0	0
09 Acquisition de matériel et d'outillage	3 583	-15	535
10 Paiements de transfert	3 735 836	794 698	2 941 181
11 Frais de la dette publique	0	0	0
12 Autres subventions et paiements	5 880	3 135	9 322
Dépenses budgétaires brutes totales	4 739 531	1 033 244	3 617 713
Moins les revenus affectés aux dépenses			
Total des revenus affectés aux dépenses	0	0	0
Dépenses budgétaires nettes totales	4 739 531	1 033 244	3 617 713

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.